

V.4. Approche par niveaux et responsabilités

Évaluation REMPEC/MOIG			
<ul style="list-style-type: none"> • À ce jour, 5 accords sous-régionaux existent en Méditerranée, dont 3 ont été développés avec l'aide du REMPEC: <ul style="list-style-type: none"> • Chypre, Égypte, Israël (aide du REMPEC), • Algérie, Maroc, Tunisie (aide du REMPEC), • Croatie, Italie, Slovénie (aide du REMPEC), • France, Monaco, Italie, • Espagne, France. • L'accent doit être mis sur l'entrée en vigueur de tous ces accords. 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements de niveau 1 en place sur les sites analysés. • Équipements de niveau 2 disponibles sur environ 50 % des sites analysés. • Amélioration possible de la définition des responsabilités (gouv./indust.) pour les différents niveaux de lutte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsabilités semblent avoir été définies pour les États ayant adopté un plan. • Les responsabilités au niveau local, pour chaque zone-district et à l'échelon national ne sont pas prises en compte dans les Fiches pays. • Importance de définitions claires des limites des différents niveaux de lutte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication efficace sur: <ul style="list-style-type: none"> • Les activités de lutte. • Les relations publiques/avec la presse. • Améliorations possibles identifiées: <ul style="list-style-type: none"> • Communication entre les gouvernements/l'industrie. • Pour garantir une information efficace et cohérente des médias, un plan/bureau de communication commun gouvernement/industrie doit être mis en place.

Débat de groupe	Consultation nationale
<p>Les groupes ont reconnu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que l'approche par niveaux est généralement bien comprise, • Le besoin d'une expertise et d'un soutien de niveau 3 en cas d'incident majeur. 	<p>Au niveau de l'industrie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1: les capacités sur site existent. • Des accords d'assistance mutuelle ont été passés avec d'autres opérateurs à proximité. • Niveau 2: accès au Niveau 2 généralement limité. • Niveau 3: uniquement à la disposition des grandes entreprises. <p>Au niveau gouvernemental:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralement, il existe des réserves nationales pour le Niveau 2. • Quelques accords sous-régionaux en place.